



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

U.70

**COMMUTATION TÉLÉGRAPHIQUE
INTERFONCTIONNEMENT ENTRE NOUVEAUX
SERVICES D'INFORMATION ET TÉLEX**

**SIGNAUX DE SERVICE TÉLEX POUR
L'INTERFONCTIONNEMENT ENTRE TÉLEX
ET TÉLÉTEX**

Recommandation UIT-T U.70

(Extrait du *Livre Bleu*)

NOTES

1 La Recommandation U.70 de l'UIT-T a été publiée dans le fascicule VII.2 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).

2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

© UIT 1988, 1993

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

Recommandation U.70

SIGNAUX DE SERVICE TÉLEX POUR L'INTERFONCTIONNEMENT ENTRE TÉLEX ET TÉLÉTEX

(Malaga-Torremolinos, 1984)

Le CCITT,

considérant

(a) que l'interfonctionnement de base sur les communications internationales se fera à 50 bauds sur le réseau télex international et que tout abonné télex peut appeler des dispositifs de conversion situés dans différents pays;

(b) que la Recommandation F.201 spécifie:

- que la validation du terminal télételex appelé est obligatoire. La validation se fait par appel direct ou par accès à une base de données;
- que si la remise d'un message à un terminal télételex échoue en cas d'interfonctionnement par la procédure de numérotation en deux temps, le dispositif de conversion doit envoyer une notification de non-remise à un terminal télex;

(c) que la Recommandation S.90 spécifie les caractéristiques télételex pour l'interfonctionnement avec le service télex et que les Recommandations S.62 et S.70 spécifient les procédures de commande et un service de transport de base indépendant du réseau pour le télételex;

(d) que la Recommandation X.96 spécifie les signaux de progression de l'appel dans un réseau public pour données,

recommande à l'unanimité

1 Portée

La présente Recommandation définit les signaux de service à renvoyer au terminal télex en cas de validations infructueuses pour des adresses de terminaux télételex appelés, ainsi que les signaux de service de la dernière tentative de remise au terminal télételex à renvoyer au terminal télex dans la notification de non-remise.

TABLEAU 1/U.70

Signaux de service pour un appel de validation infructueux et une notification de non remise

Conditions anormales		Signaux de service	
Protocoles de niveau inférieur	RDCP et RDCC	Signaux de progression de l'appel	
		Pas de connexion	NC
		Erreur de transmission du signal de sélection	NC
		Erreur de procédure locale	NC
		Encombrement du réseau	NC
		Demande de service non valable	NC
		Numéro modifié	NCH
		Numéro impossible à obtenir	NP
		Accès interdit	NA
		Incompatibilité de la catégorie d'utilisateurs du service	NA
		Destination incompatible	NC
		En dérangement	DER
		Dérangement du réseau dans une ligne locale	DER
		ETCD non alimenté	ABS
		Non commandé non prêt	DER
		Commandé non prêt	ABS
		Numéro occupé	OCC
		Appelez le service des renseignements	INF
		Erreur de procédure distante	DER
		Encombrement du réseau à long terme	NC
Appel provenant de l'ETTD	DER		
Porteuse hors service	NC		
Pas de réponse (après temporisation)	DER		
Niveau inférieur	RTPC	Porteuse hors service	NC
		Tonalité de retour d'appel (pas de réponse) ^{a)}	ABS
		Pas de tonalité de numérotation ^{a)}	NC
		Occupé ^{a)}	OCC
		Équipement occupé ^{a)}	NC
		Numéro impossible à obtenir ^{a)}	NP
		Pas de tonalité ^{a)}	NP
Protocoles de niveau supérieur	Couche transport	Réception d'un TCC (libération de connexion de transport)	
		Raison non spécifiée	DER
		Terminal occupé	OCC
		Terminal en dérangement	DER
		Adresse inconnue	NP
		Réception d'un TBR (rejet de bloc de transport)	
		Raison non spécifiée	DER
		Fonction non mise en oeuvre	DER
		Bloc non valable	DER
		Paramètre non valable	DER
	Réception d'une commande/réponse interdite	DER	
	Pas de réponse	DER	
	Couche échange	Identificateur de terminal incorrect dans une réponse positive à une commande de début d'échange (RSSP)	NP
		Réception d'une réponse négative à une commande de début d'échange (RSSN)	
		Aucune raison spécifique indiquée	DER
		Mémoire saturée ou fin de papier d'enregistrement	DER
		Message explicite avec texte	DER
		Réception d'une commande d'interruption de l'échange (CSA)	
		Erreur de terminal local	DER
		Erreur de procédure sans possibilité de correction	DER
		Raison indéterminée	DER
		Réception d'une commande/réponse interdite	DER
	Pas de réponse	DER	
Couche document ^{b)}	Réception d'une réponse négative à une commande de limite de page de document (RDPBN)		
	Aucune raison spécifique	DER	
	Mémoire saturée ou fin de papier d'enregistrement	DER	
	Erreur de séquence	DER	
	Erreur de terminal local	DER	
	Erreur de procédure sans possibilité de correction	DER	
	Réception d'une réponse à une commande de rejet total de document (RDGR)	DER	
Réception d'une commande/réponse interdite	DER		
Pas de réponse	DER		

a) Il est reconnu que ces conditions anormales peuvent être détectées si les procédures d'appel automatique utilisent des dispositifs de détection.

b) Facultatif (si la négociation n'est pas effectuée).

RDCP Réseau pour données à commutation par paquet

RDCC Réseau pour données à commutation de circuits

RTPC Réseau téléphonique public commuté

2 Principes

Il convient de tenir compte des principes suivants:

2.1 Les signaux de progression de l'appel provenant du réseau télétexte seront convertis dans la mesure du possible sans que leur sens initial s'en trouve modifié.

2.2 Une condition de dérangement entre le réseau télétexte et le dispositif de conversion sera considérée comme une condition de dérangement du réseau.

2.3 Une condition de dérangement entre le réseau télétexte et le terminal télétexte sera considérée comme un dérangement du terminal.

3 Signaux de service télex

En général, il convient d'utiliser les signaux de service télex spécifiés dans la Recommandation F.60. Toutefois, les signaux de service télex énumérés ci-après doivent être utilisés dans les circonstances suivantes:

3.1 Si le format de la partie d'adresse télétexte est incorrect, le signal de service **NP** est renvoyé.

3.2 Si l'appel de validation direct est infructueux, le dispositif de conversion émet à destination du terminal télex les signaux de service spécifiés dans le tableau 1/U.70.

3.3 Si la validation par l'accès à la base de données est infructueuse, le dispositif de conversion émet les signaux de service spécifiés dans le tableau 2/U.70.

3.4 Si la remise du message au terminal télétexte est infructueuse, le dispositif de conversion émet à destination du terminal télex, dans une notification de non-remise, les signaux de service de la dernière tentative de remise qui sont spécifiés dans le tableau 1/U.70.

TABLE 2/U.70

Signaux de service en cas de validation infructueuse par l'accès à une base de données

Conditions anormales	Signal de service
Résultats infructueux	NP

Remarque – Outre le cas “le numéro n'existe pas”, d'autres cas, par exemple “le numéro est temporairement interdit” ou “le numéro est en dérangement”, peuvent être considérés comme des conditions anormales. Au stade actuel, cependant, ces conditions et les signaux de service qui y correspondent doivent faire l'objet d'un complément d'étude.